Extrait du SNES HORS DE FRANCE
https://www.hdf.snes.edu/spip.php?article821

Échanges et actions de formation à l'étranger - année scolaire 2020-2021

- Autres affectations étranger - Programmes de mobilité enseignante -

BO

Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

SNES HORS DE FRANCE

Mise à jour du 9 juin

En raison du contexte sanitaire lié au Covid-19, une note de service publiée au **BO du 4 juin** modifie la note de service parue au BO du 16 janvier, en ce qui concerne les **dates limites de dépôt des candidatures pour le programme Jules Verne et les séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni**. Voir le **nouveau calendrier**.

La note de service décrivant les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants organisés au niveau national pour l'année scolaire 2020-2021 est parue au **BO du 16 janvier 2020**.
Elle précise
1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Ofaj-Dgesco) ;
4. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
5. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Ciep) ;
6. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
7. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (Ciep) ;
8. les Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (Ciep).

Ces programmes font l'objet d'une **présentation sur le site Éduscol**.

Programme Jules Verne

Il permet aux enseignants du second degré d'enseigner dans un établissement étranger dans un pays déterminé par les partenariats académiques. **La durée du séjour est d'une année scolaire, renouvelable deux fois.** Il est présenté dans cet article.

La candidature est à déposer auprès de la **DAREIC de votre académie** (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération). Chaque DAREIC met met en ligne un formulaire de candidature sur le site académique, à renvoyer par courrier durant le 1er trimestre 2020. Un entretien est organisé avec chaque candidat. Les candidats retenus sont par la suite réunis et destinataires d'une lettre de mission précisant les modalités de leur mise à disposition ou détachement.
27 mars 2020 : toutes les candidatures sont transmises à la direction générale des ressources humaines du MENJ, qui opère la sélection.

Séjour en Louisiane : programme CODOFIL

Dossier de candidature à télécharger sur le site du CIEP à partir du 19 septembre 2019 ; date limite de transmission électronique du dossier à l'adresse codofil@ciep.fr : 8 novembre 2019.
Les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien fin janvier 2020.

Ce programme (enseignement du français dans les « écoles d'immersion » en Louisiane) s'adresse aux enseignants du second degré contractuels ou bien justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté en tant que titulaire, et aux professeurs de FLE justifiant d'une maîtrise ou d'un master de FLE et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle.
Pour le second degré, les disciplines concernées sont : lettres, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques, SVT, langues vivantes, EPS, arts plastiques et éducation musicale.
La durée du séjour est d'une année scolaire renouvelable deux fois.

Les enseignants titulaires sont placés en position de détachement, accordé sous réserve de l'avis favorable donné par le supérieur hiérarchique. Ce détachement prend effet au 1er août 2020. À l'issue du détachement, les enseignants sont réintégrés dans leur académie d'origine.

Séjours professionnels

Inscription en ligne sur le site du CIEP : du 14 octobre 2019 au 17 avril 2020.

Séjours en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants de langues vivantes, de disciplines non linguistiques ou d'autres disciplines du second degré. La priorité sera accordée aux professeurs qui enseignent en section binationale (notamment Bachibac et Esabac) ou en section européenne, ou dont le projet de séjour professionnel s'inscrirait dans le cadre d'un autre projet Erasmus+.
Les langues concernées sont : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais.
La durée du séjour est de deux semaines, dont une semaine pendant les congés scolaires.

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Inscription en ligne sur le site du CIEP : du 14 octobre 2019 au 11 janvier 2020.

Ces stages sont ouverts aux enseignants des premier et second degrés, y compris les enseignants de disciplines non linguistiques et de sections européennes et de langues orientales.
Les langues concernées sont : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais.
La durée du séjour est de deux semaines, pendant les congés scolaires d'été.

Copyright © SNES HORS DE FRANCE

Pour plus d'informations sur chacun de ces programmes, nous vous conseillons de lire attentivement la présentation détaillée sur le site Éduscol.

Copyright © SNES HORS DE FRANCE